

Le Suivi scolaire

Le Suivi scolaire

Pour la continuité de la scolarité des enfants et adolescents hospitalisés, des enseignants interviennent auprès des élèves, en salle de classe ou en chambre, toujours en liaison avec l'établissement scolaire d'origine (programme, manuels, contrôles...).

En cas d'hospitalisation sur une période d'examens (Brevet, Bac, BEP,...), des dispositions particulières peuvent être mises en place au CHU. Un Service d'Aide Pédagogique A Domicile (SAPAD) de l'Education Nationale, peut être accordé (au domicile, en centre de rééducation,...) pendant la convalescence de votre enfant ou en cas de reprise à temps partiel de sa scolarité.



**Renseignements auprès des enseignants des services
pédiatriques ou de la responsable pédagogique sur le CHU
(Tél. : 04 67 33 07 25)**

et sur le site de l'Académie de Montpellier :

<http://www.unite-enseignement-chu.ac-montpellier.fr/>

Afin de vous proposer du contenu enrichi et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser